

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Finanzmarkt, Nationalbank
Akteure	Addor, Jean-Luc (svp/udc, VS) NR/CN
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2023

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Finanzmarkt, Nationalbank, 2021 – 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Geld, Wahrung und Kredit	1
Nationalbank	1

Abkürzungsverzeichnis

EFD Eidgenössisches Finanzdepartement
SNB Schweizerische Nationalbank
WZG Bundesgesetz über die Währung und die Zahlungsmittel

DFF Département fédéral des finances
BNS Banque nationale suisse
LUMMP Loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Geld, Wahrung und Kredit

Nationalbank

POSTULAT

DATUM: 01.03.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Etant donne les benefices et les reserves de la Banque nationale suisse (BNS), Jean-Luc Addor (udc, VS) demande au Conseil federal de soumettre des propositions «plus realistes» de la **distribution du benefice et des reserves de la BNS a partir de 2021**. Ce postulat s'inscrit dans le long debat sur la repartition des benefices de la BNS.

Le Conseil federal s'est oppose au postulat. Tout d'abord, il a justifie les larges benefices de la BNS par l'achat de devises pour lutter contre le franc fort. Ensuite, il a pointe du doigt l'instabilite des benefices de la BNS pour souligner l'importance de ses reserves. Par exemple, il a explique que les reserves de la BNS avaient permis de verser, en 2018, un montant au canton malgre une annee deficitaire. Finalement, il a indique que le Departement federal des finances (DFF) discutait avec la BNS pour renouveler la Convention de distribution pour les annees 2021 a 2025, et que differents scenarios seront ainsi etudies.

Le **postulat** a ete **rejete** par la chambre du peuple par 109 voix contre 79 et 2 abstentions. Bien que la situation financiere precaire induite par le Covid-19 se soit timidement immiscee dans les debats en chambre, le postulat a ete rejete par les Vert'liberaux, le PLR, le groupe du Centre et 38 voix UDC.¹

MOTION

DATUM: 15.03.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Face a l'omnipresence des nouvelles technologies de paiement, comme les cartes de credit ou les applications pour smartphone, le conseiller national Jean-Luc Addor (udc, VS) demande au Conseil federal d'**inscrire dans la Constitution federale le droit de payer en especes**. D'apres le depute valaisan, ces nouvelles technologies de paiement sont des outils opaques en termes de protection des donnees. Les citoyens et citoyennes helvetiques doivent donc etre libres de payer en especes s'ils le souhaitent.

Le Conseil federal a preconise le rejet de la motion. Il a d'abord indique, qu'avant la crise du Covid-19, aucun recul d'utilisation de l'argent liquide n'avait ete observe. Il a precise ensuite que la Banque nationale suisse (BNS) avait deja le mandat de «faciliter et d'assurer le bon fonctionnement des systemes de paiement». Finalement, l'art.3 de la loi federale sur l'unite monetaire et les moyens de paiement (LUMMP) garantit la possibilite de paiement en especes avec des pieces et des billets de banque suisses.

En chambre, la **motion** a ete **balaye** par 130 voix contre 58 et 5 abstentions. Les 51 voix de l'UDC n'ont ete rejointes que par 5 voix du Centre et 2 voix du PLR.²

1) BO CN, 2021, pp.32

2) BO CN, 2022, pp.426